

# Plaidoyer pour une annulation immédiate et inconditionnelle de la dette

Par Eric Toussaint et Damien Millet

- I. Les annulations de dettes et suspensions de paiement dans le passé
- II. Pourquoi les PED continuent de payer leurs dettes
- III. Les arguments en faveur de l'annulation de la dette

## I. Les annulations de dettes et suspensions de paiement dans le passé

Il y a déjà eu dans l'Histoire de véritables annulations de dettes, parfois unilatérales, parfois validées en justice, parfois concédées par les puissances dominantes. Nous présentons ici quelques exemples significatifs.

- Répudiations de dettes

### Les États-Unis

En 1776, les treize colonies britanniques d'Amérique du Nord ont décidé de constituer les États-Unis et de rompre leurs liens de dépendance envers la Couronne britannique. Le nouvel État s'est libéré du fardeau de la dette en déclarant nulles les dettes dues à l'égard de Londres.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, après l'élection d'Abraham Lincoln<sup>1</sup> à la présidence, les États sudistes ont fait sécession et ont constitué les États confédérés d'Amérique. La guerre de Sécession qui s'en est suivie (1861-1865) a vu la victoire des États nordistes, anti-esclavagistes et en phase d'industrialisation. À cette occasion s'est produite une nouvelle répudiation de dette au détriment des riches des États sudistes. Des emprunts avaient été contractés dans les années 1830, essentiellement pour la création de banques (*Planter's Bank* dans le Mississippi et *Union Bank* en Caroline du Nord notamment) ou pour garantir la construction des chemins de fer. Dans le Mississippi par exemple, les remboursements initiaux ont été effectués, mais une loi a permis la tenue en 1852 d'un référendum, pour que les habitants se prononcent pour ou contre le paiement des bons de la *Planter's Bank*. La réponse fut négative. Après la guerre de Sécession, en 1876, la Constitution a été modifiée par une clause où l'on a interdit spécifiquement le paiement des bons de la *Planter's Bank*. Le nouveau régime a donc entériné cette décision pour que l'arrêt des remboursements devienne légal. Les montants en question dans les huit États concernés sont de 75 millions de dollars.

### L'URSS

En janvier 1918, la toute nouvelle URSS communiste a refusé d'endosser la responsabilité des emprunts de la Russie tsariste et a annulé sans conditions toutes les dettes. Le nouvel État, né d'une révolution qui voulait mettre fin à la guerre et qui voulait donner la terre aux paysans, a refusé d'assumer les emprunts contractés principalement pour soutenir la boucherie de la première guerre mondiale. Ce sont les fameux « Emprunts russes » qui ont alors perdu quasiment toute valeur, au point que les coupons restants ont été bradés pendant des années dans les brocantes.

### Le Mexique et d'autres pays latino-américains

---

<sup>1</sup> Abraham Lincoln (1809-1865) : président des États-Unis à partir de 1860.

Déjà en 1867, Benito Juárez<sup>2</sup> a refusé d'assumer les emprunts que le régime précédent de l'empereur Maximilien avait contractés auprès de la Société Générale de Paris deux ans plus tôt pour financer l'occupation du Mexique par l'armée française.

En 1914, en pleine révolution, quand Emiliano Zapata<sup>3</sup> et Pancho Villa<sup>4</sup> étaient à l'offensive, le Mexique a suspendu complètement le paiement de sa dette extérieure. Le pays alors le plus endetté du continent a remboursé seulement, entre 1914 et 1942, des sommes purement symboliques à seule fin de temporiser. Entre 1922 et 1942 (20 ans !), de longues négociations ont eu lieu avec un consortium de créanciers dirigé par un des directeurs de la banque JP Morgan des États-Unis. Entre 1934 et 1940, le président Lázaro Cárdenas<sup>5</sup> a nationalisé sans indemnisation l'industrie pétrolière et les chemins de fer qui étaient aux mains d'entreprises nord-américaines et britanniques, a exproprié et réparti sous formes de « biens communaux » (ejido) plus de 18 millions d'hectares de grandes *latifundias* de propriété nationale et étrangère, et a réformé en profondeur l'éducation publique.

Cette politique radicale, anti-impérialiste et populaire a provoqué naturellement des protestations chez les créanciers (en majorité, originaires des États-Unis et du Royaume-Uni). Mais la ténacité du Mexique a été payante : en 1942, les créanciers ont renoncé à environ 80 % de la valeur des crédits (dans leur état de 1914, c'est-à-dire qu'ils ont renoncé aussi aux arriérés des intérêts) et se sont contentés de faibles indemnisations pour les entreprises dont ils avaient été expropriés. D'autres pays, comme le Brésil, la Bolivie et l'Équateur, ont suspendu aussi totalement ou partiellement les paiements à partir de 1931. Dans le cas du Brésil, la suspension sélective des remboursements a duré jusqu'en 1943, année où un accord a permis de réduire la dette de 30%. L'Équateur, de son côté, a interrompu les paiements de 1931 jusqu'aux années 1950.

Dans les années 1930, au total 14 pays ont suspendu les paiements de manière prolongée. Parmi les grands débiteurs, l'Argentine seule a poursuivi le remboursement de sa dette sans interruption. Mais elle a aussi été le pays d'Amérique latine qui a eu les moins bons résultats économiques par la suite.

- Suspensions arbitrées favorablement

## **Cuba**

C'est l'un des premiers cas où des dettes odieuses (en l'occurrence, dettes d'asservissement) ont été effectivement répudiées. En 1898, les États-Unis sont sortis victorieux d'une guerre contre l'Espagne dont Cuba (jusqu'à là colonie espagnole) était l'enjeu. Cuba a été séparé de la Couronne espagnole, tout comme Porto Rico et les Philippines, et est passé sous protectorat des États-Unis. À l'issue de cette guerre, Cuba s'est vu réclamer par l'Espagne le paiement de sa dette, ce que les États-Unis ont refusé. La même année, une conférence s'est réunie à Paris pour régler le problème et les États-Unis ont soutenu que cette dette était odieuse car elle avait été imposée par l'Espagne dans son seul intérêt, sans le consentement du peuple cubain. La conférence a donné raison aux États-Unis. L'Espagne a accepté l'argument, Cuba n'a pas eu à payer.

## **La Turquie**

---

<sup>2</sup> Benito Juárez García (1806-1872) : Homme politique mexicain d'origine indienne. Président en 1861, il a mis en place la Reforma, libérale et anticléricale. En lutte contre l'intervention française au Mexique à partir de 1863, il a fait fusiller l'empereur Maximilien en 1867.

<sup>3</sup> Emiliano Zapata (1879-1919) : Révolutionnaire mexicain. Ce leader paysan a dirigé des luttes paysannes radicales et a participé en 1911 à l'élaboration d'un vaste programme de transformations sociales intitulé le plan d'Ayala. En 1914, allié à Pancho Villa, il a dominé la scène révolutionnaire mexicaine et occupé la capitale Mexico. Assassiné en 1919.

<sup>4</sup> Pancho Villa (1878-1920) : Révolutionnaire mexicain, dirigeant de la Division del Norte (Armée du Nord). Assassiné en 1920.

<sup>5</sup> Lázaro Cárdenas (1895-1970) : Général, élu président en décembre 1934.

Entre 1889 et 1902, la Turquie a traversé une crise financière grave qui l'a rendue incapable d'honorer ses remboursements envers la Russie tsariste. La Cour permanente d'arbitrage siégeant à La Haye a reconnu en 1912 le bien-fondé de l'argument de force majeure présenté par le gouvernement turc.

### **Le Costa Rica**

En septembre 1919, le gouvernement de Frederico Tinoco au Costa Rica, considéré comme illégitime par les États-Unis mais reconnu par d'autres États dont la Grande-Bretagne, a été renversé. En août 1922, le nouveau gouvernement a dénoncé tous les contrats signés par le précédent, notamment avec son principal créancier, la Royal Bank of Canada. Le juge Taft, président de la Cour suprême des États-Unis qui a siégé en tant qu'arbitre en 1923, a rendu un avis favorable à la nullité.

*« La transaction en question a été conclue à une époque où le gouvernement Tinoco avait perdu la faveur du peuple et où le mouvement politique et militaire visant à renverser ce gouvernement gagnait en force. L'affaire de la Royal Bank ne se résume pas à la forme de la transaction, elle concerne la bonne foi de la banque. Il appartenait à celle-ci de démontrer qu'elle a fourni de l'argent au gouvernement pour un usage véritablement légitime. Or elle ne l'a pas fait. On ne peut estimer que la Royal Bank of Canada a prouvé que les versements avaient été faits pour un usage légitime du gouvernement. En conséquence, sa prétention doit être rejetée. »*

*Juge Taft, 1923*

- Annulations concédées par les puissances dominantes

### **La Pologne**

En 1919, le traité de Versailles suivant la fin de la première guerre mondiale a considéré que la dette contractée par l'Allemagne pour coloniser la Pologne ne pouvait être à la charge du nouvel État polonais reconstitué. Son article 255 exonéra la Pologne de payer « *la fraction de la Dette dont la Commission des réparations attribuera l'origine aux mesures prises par les Gouvernements allemand et prussien pour la colonisation allemande de la Pologne*<sup>6</sup> ». Une disposition similaire fut prise dans le traité de paix de 1947 entre l'Italie et la France, qui déclare « *inconcevable que l'Ethiopie assure le fardeau des dettes contractées par l'Italie afin d'en assurer sa domination sur le territoire éthiopien* ».

### **L'Allemagne**

En 1953, l'accord de Londres a annulé 51% de la dette de guerre de l'Allemagne. Le but était que le service de sa dette ne dépasse pas 3,5% de ses exportations, taux qui est largement dépassé de nos jours dans les PED : plus de 12% en 2006 en moyenne ! Pourtant l'Allemagne ne remplissait aucun des critères exigés actuellement pour un allègement et la dictature qu'elle avait connue au cours de la décennie précédente avait causé des ravages dans une grande partie du monde. Cette annulation a été très bénéfique pour l'Allemagne qui est ensuite parvenue à devenir la première puissance d'Europe et la locomotive de la construction européenne<sup>7</sup>.

### **La Namibie et le Mozambique**

Sensible aux conséquences du long régime d'apartheid qui a meurtri toute la sous-région, l'Afrique du Sud a annulé unilatéralement et inconditionnellement ses créances sur la Namibie en 1995 et sur le Mozambique en 1999.

- Démarches entreprises par les PED depuis 1985

### **Pérou**

<sup>6</sup> Voir <http://www.herodote.net/Textes/tVersailles1919.pdf>

<sup>7</sup> Pour une analyse détaillée de l'accord de Londres de 1953, voir Eric Toussaint, *Banque mondiale : le Coup d'Etat permanent*, CADTM-Syllepse-Cetim, 2006, chapitre 4.

En juillet 1985, le nouveau président du Pérou, Alan Garcia, a décidé de limiter le remboursement de la dette à 10% des revenus d'exportation, ce qui a valu à son pays d'être mis au ban des nations par le FMI et la Banque mondiale, sous l'impulsion des États-Unis, qui ont réussi à l'isoler et à le déstabiliser. L'expérience n'a duré que quelques mois et les arriérés des intérêts, estimés à 5 milliards de dollars dont 1,27 à la France, ont directement été inscrits au stock de la dette (capitalisation des intérêts).

### **Cuba (encore !)**

En juillet 1985 également, lors d'une conférence à La Havane, Fidel Castro a lancé un appel au non-paiement de la dette et à la constitution d'un front du refus latino-américain et caribéen. Ce front a été esquissé, les gouvernements du Mexique, du Brésil et de la Colombie sont parvenus à l'empêcher en raison de la pression exercée en coulisse par les États-Unis.

Dès 1986, Cuba a décidé de suspendre le remboursement de la dette à l'égard du Club de Paris. A cette époque, l'endettement extérieur du pays à l'égard du Club s'élevait grosso modo à 2,5 milliards de dollars. Douze ans plus tard, en 1998, se nouèrent des contacts non officiels entre le gouvernement cubain et des représentants du Club. Les négociations eurent lieu à La Havane et aboutirent à un échec. Trois facteurs ont empêché la réalisation d'un accord : le gouvernement des États-Unis s'est opposé à sa conclusion tant que Fidel Castro restait au pouvoir ; le fait que Cuba n'est pas membre du FMI rend impossible la réalisation du type d'accord auquel le Club est habitué ; le gouvernement de Russie s'est également opposé à sa conclusion car il réclame à Cuba de rembourser la dette contractée à l'égard de l'ancienne Union soviétique. Or Cuba refuse de payer cette dette en invoquant le changement fondamental de circonstances : la monnaie dans laquelle cette dette était libellée (le rouble convertible) n'existe plus et l'État qui a octroyé les prêts a disparu. De nouvelles négociations non officielles ont eu lieu discrètement en 1999 à Paris, elles sont restées sans suite.

### **Burkina Faso**

En juillet 1987, lors d'un discours devant l'Organisation de l'unité africaine (OUA), Thomas Sankara, le jeune président du Burkina Faso, s'est prononcé lui aussi pour l'annulation unilatérale de la dette et la constitution d'un front africain du refus de paiement.

*« La dette ne peut pas être remboursée, parce que d'abord si nous ne payons pas, les bailleurs de fonds n'en mourront pas, soyons en sûrs ; par contre, si nous payons, c'est nous qui allons mourir, soyons en sûrs également. (...) Ceux qui nous ont conduits à l'endettement ont joué comme dans un casino. Quand ils gagnaient, il n'y avait pas de débat. Maintenant qu'ils ont perdu au jeu, ils nous exigent les remboursements. Et on parle de crise. Ils ont joué, ils ont perdu, c'est la règle du jeu. La vie continue. (...) Si le Burkina Faso tout seul refuse de payer sa dette, je ne serai pas là à la prochaine conférence. »*

*Thomas Sankara, 1987, discours à Addis-Abeba (Éthiopie) devant l'OUA*

Le 15 novembre 1987, Thomas Sankara était assassiné. Depuis lors, il n'y a plus eu un seul chef d'État africain pour reprendre le flambeau de la répudiation de la dette.

### **L'Argentine**

Depuis décembre 2001, l'Argentine a marqué l'actualité de la dette. A ce moment-là, après trois années de récession économique, au bord du gouffre, elle s'est vue refuser un prêt prévu par le FMI, alors que les dirigeants argentins avaient toujours appliqué les mesures impopulaires que le FMI exigeait. Cela a mis le feu aux poudres et plongé le pays dans une grave crise économique. Le président Fernando De la Rúa a réagi en bloquant les comptes bancaires des épargnants, qui ont alors été dans l'incapacité de récupérer les quelques sommes patiemment mises de côté au fil des ans, parfois même au fil de toute une vie. Spontanément, la classe moyenne est descendue dans la rue,

rejointe par les « sans » (les sans emploi, les habitants des bidonvilles, une majorité de pauvres)<sup>8</sup>. Dans la nuit du 19 au 20 décembre 2001, le peuple s'est donc soulevé contre la politique néolibérale menée par le gouvernement de Fernando De la Rúa et son funeste ministre de l'Economie, Domingo Cavallo. L'action des citoyennes et des citoyens a réussi à infléchir le cours de l'Histoire.

Trois présidents de la République se sont alors succédé en quelques jours : De la Rúa a fui le 21 décembre 2001 et son successeur, Adolfo Rodríguez Saa, a lui-même été remplacé par Eduardo Duhalde le 2 janvier 2002. Duhalde a alors décrété la plus importante suspension de paiement de la dette extérieure de l'Histoire, pour plus de 80 milliards de dollars, tant envers les créanciers privés qu'envers les pays du Club de Paris ; des centaines d'usines, abandonnées par leur propriétaire, ont été occupées et l'activité a été relancée sous la conduite des travailleurs ; les sans emploi ont renforcé leur capacité d'action dans le cadre des mouvements « piqueteros » ; la monnaie, qui était alignée sur le dollar, a été très fortement dévaluée ; les citoyens ont créé des monnaies locales et ont crié aux politiciens honnis une revendication unanime : « Que se vayan todos ! » (« Qu'ils s'en aillent tous ! »).

Après un quart de siècle d'accord continu entre le FMI et les autorités (de la dictature militaire entre 1976 et 1983 au gouvernement De la Rúa en passant par le régime corrompu de Carlos Menem), l'Argentine a démontré qu'un pays pouvait arrêter de rembourser la dette de manière prolongée sans que les créanciers soient capables d'organiser des représailles. Le FMI, la Banque mondiale, les gouvernements des pays les plus industrialisés, les grands médias avaient annoncé que le chaos s'installerait. Or qu'est-il arrivé ? Loin de sombrer, l'Argentine a commencé à se redresser. Pendant les années suivantes, le taux de croissance a été de l'ordre de 8-9% par an.

Le président élu en mai 2003, Néstor Kirchner, a défié les créanciers privés en leur proposant d'échanger leurs titres contre de nouveaux de moindre valeur. Après de longues négociations achevées en février 2005, 76% d'entre eux ont accepté de renoncer à plus de 60% de la valeur des créances qu'ils détenaient. Là aussi, la fermeté a payé.

Malheureusement, la suite de l'histoire est plus décevante. Cet accord a finalement marqué la reprise des remboursements envers les créanciers privés. Fin 2005, le gouvernement a remboursé de manière anticipée la totalité de sa dette envers le FMI : 9,8 milliards de dollars en tout. Cela a permis d'économiser 900 millions de dollars sur les intérêts, mais l'impasse est faite sur l'histoire de cette dette. La dictature du général Videla, soutenue par le FMI et les grandes puissances, avait utilisé la dette afin de renforcer son pouvoir, d'enrichir ses dirigeants et d'arrimer le pays au modèle dominant. Pour rembourser, les régimes qui ont suivi ont bradé une grande part du patrimoine national et ont contracté de nouvelles dettes qui sont elles aussi odieuses. De surcroît, l'obtention de ces nouveaux prêts a été conditionnée à l'application de mesures de libéralisation massive, de privatisation systématique et de réduction des budgets sociaux. Par conséquent, Kirchner avait toute légitimité pour rompre les accords avec le FMI et la Banque mondiale, et s'appuyer sur la sentence Olmos (du nom du journaliste qui avait porté plainte en 1982 contre la dictature de Jorge Videla) prononcée par la Cour fédérale de justice, qui avançait de solides arguments juridiques pour décréter que la dette était odieuse et n'avait pas à être remboursée.

*« De 1976 à 1983, la politique d'endettement et de prêts a été totalement arbitraire. Cela implique le personnel et les conseils d'administration des institutions publiques et privées. L'existence d'un lien explicite entre la dette extérieure, le flux de capitaux étrangers à court terme, les taux d'intérêt élevés sur le marché intérieur et le sacrifice correspondant du budget national depuis 1976 n'ont pas pu passer inaperçus aux autorités du FMI qui supervisaient les négociations économiques à cette période. »*

<sup>8</sup> Le 27 décembre 2006, la Cour suprême a d'ailleurs ordonné aux banques d'accorder une indemnisation totale à ces épargnants floués.

En fait, l'accord soumis aux créanciers privés en 2005 ressemble malheureusement à une victoire à la Pyrrhus, car pour les inciter à signer, le gouvernement leur a proposé d'émettre de nouveaux bons comportant des clauses qui leur étaient très favorables, avec une sorte d'ajustement automatique de la dette. Selon Eduardo Lucita<sup>9</sup> : « Ces clauses sont en grande partie responsables du nouvel endettement du pays. D'abord, plus de 40 % de la dette est constituée de bons émis en pesos qui rapportent un taux d'intérêt fixe de 2 % par an, mais le capital s'ajuste au CER (un coefficient calculé avec le taux d'inflation). Cet ajustement implique que pour chaque point d'inflation, la dette augmente d'environ 600 millions de dollars. Si l'inflation officielle attendue pour l'année 2008 est en effet de l'ordre de 8 %, l'augmentation de la dette avoisinerait les 4,8 milliards de dollars annuels. Ensuite, les coupons de nombreux bons émis en monnaie étrangère sont liés à la croissance du PIB. C'est un élément important dans le calcul des intérêts puisque l'Argentine connaît une croissance supérieure à 8 % par an. On estime que cette clause entraîne des paiements d'intérêts additionnels de l'ordre de 1,2 milliards annuels. Enfin, comme 20% de la dette est émise en euros et en yens, des monnaies qui s'apprécient face au dollar, et que le peso argentin est ancré sur le dollar et se dévalorise, il y a un ajustement technique dû à la différence de change qui se répercute également sur l'augmentation de la dette. »

L'Argentine renoue donc avec une situation inquiétante sur le front de la dette. Ses financements internationaux sont difficiles et c'est le Venezuela qui l'aide à refinancer sa dette. Les remboursements à venir sont nettement à la hausse, voilà pourquoi le gouvernement de Cristina Fernandez de Kirchner, l'épouse de Nestor Kirchner élue à la présidence en octobre 2007, a décidé en mars 2008 d'augmenter les taxes à l'exportation sur le soja et d'autres céréales, ce qui a provoqué une révolte des producteurs agricoles et une crise politique de grande ampleur. En juillet 2008, elle a dû retirer son projet de loi.

*« Tout aussi remarquable que puisse être la négociation de la dette, celle-ci ne résout pas définitivement le problème de l'endettement. La dette conduit à des crises politiques et devient un frein pour le développement national. Il n'y a pas d'alternatives possibles. La seule solution efficace est le non paiement des dettes de nos pays. »*

Eduardo Lucita

Alors que le film *La dignité du peuple* de Fernando Solanas a bien montré les situations de pauvreté extrême auxquelles l'Argentine est confrontée, un symbole a clairement confirmé que la fermeté envers les créanciers est terminée : en septembre 2006, alors président, Nestor Kirchner s'est rendu à la Bourse de New York pour donner le coup de cloche inaugural. Pas de doute, l'Argentine est rentrée dans le rang : en juillet 2008, les discussions se poursuivaient avec le Club de Paris, auquel l'Argentine doit 6,3 milliards de dollars...

### **Le Paraguay<sup>10</sup>**

En 1986-1987, Gustavo Gramont Berres, consul du Paraguay à Genève, a contracté une dette de 85 millions de dollars à l'égard d'une banque genevoise l'Overland Trust Bank, au nom de l'Etat paraguayen alors qu'en fait, il n'avait pas les pouvoirs pour le représenter. Dans les années 1990, l'Overland Trust Bank a vendu les titres de cette dette à 9 autres banques privées, qui ont réclamé le remboursement du prêt et de ses intérêts au Paraguay en 1995. Le Paraguay a refusé et les banques ont attaqué devant la justice suisse pour obtenir la condamnation de l'Etat paraguayen. En mai 2005, le Tribunal fédéral suprême suisse leur a donné raison, mais dès le mois d'août suivant, le

<sup>9</sup> Voir Eduardo Lucita, « La dette argentine est de retour », [www.cadtm.org/spip.php?article3591](http://www.cadtm.org/spip.php?article3591)

<sup>10</sup> Voir Hugo Ruiz Diaz, « La décision souveraine de déclarer la nullité de la dette ou la décision de non paiement de la dette : un droit de l'Etat », [www.cadtm.org/spip.php?article3520](http://www.cadtm.org/spip.php?article3520). Voir aussi le document de Renaud Vivien à la page [www.cadtm.org/spip.php?article3133](http://www.cadtm.org/spip.php?article3133)

gouvernement paraguayen a promulgué le Décret 6295 par lequel il officialisait la répudiation de la dette litigieuse et expliquait les motifs de cette répudiation. De plus, le Paraguay a officiellement transmis sa décision par voie diplomatique au gouvernement suisse. En octobre 2005, devant l'Assemblée générale de l'ONU, le président de la République du Paraguay a affirmé, confirmant l'acte unilatéral et son refus de payer, que : « *Cet acte frauduleux a été le fait de fonctionnaires d'une dictature corrompue, qui en collusion avec un groupe de banques internationales cherchent à nous dépouiller de ressources dont en toute urgence notre pays a besoin* ». De plus, le Paraguay a porté plainte contre la Suisse devant la Cour internationale de justice de La Haye et a demandé des réparations. Depuis 13 ans, le Paraguay refuse de payer et aucune sanction ne lui a été appliquée.

Tous ces exemples prouvent que les rares cas de fermeté ont donné des résultats très positifs pour les pays endettés. Dès lors, que se passerait-il si plusieurs gouvernements élus démocratiquement et soutenus par les mouvements citoyens décrétaient ensemble un gel des remboursements ? Le gouvernement de l'Equateur pourrait peut-être donner l'exemple. Il est urgent que les citoyens prennent à bras le corps le problème de la dette partout où ils le peuvent et poussent les gouvernements à agir dans ce sens.

Plusieurs « Tribunaux des peuples contre la dette » se sont tenus ces dernières années. En décembre 2000 à Dakar, pendant la rencontre « Afrique : des résistances aux alternatives », un groupe de femmes de la banlieue de Dakar a écrit et joué *Le Procès de la dette*, faisant comparaître le FMI, la Banque mondiale, le G7 et les gouvernements du Sud comme accusés, et auditionnant des femmes victimes dans leur quotidien sous ajustement structurel. L'implication des populations (jeunes, femmes, sportifs, syndicats, etc.) a été remarquable tout au long du sommet et a permis de donner à cet événement un retentissement impressionnant. En février 2002, dans le cadre du Forum social mondial de Porto Alegre, s'est tenu le Tribunal international des peuples sur la dette, à l'initiative du réseau international Jubilé Sud, en collaboration avec le CADTM. Plusieurs autres tribunaux de ce type ont vu le jour par la suite. Ces exemples montrent le besoin qu'éprouvent les populations du Sud qui subissent durement les conséquences de la dette de faire juger et condamner (symboliquement pour l'instant) les responsables de ce système inique.

D'autre part, plusieurs tentatives de permettre à la population de se prononcer démocratiquement sur le mécanisme de l'endettement ont vu le jour. En Espagne, à l'occasion des élections générales de mars 2000, s'est tenue une Consultation sociale appelant à voter sur l'abolition de la dette extérieure due par les PED à l'État espagnol. Malgré d'énormes difficultés créées par les pouvoirs publics qui ont frappé cette consultation d'illégalité, le referendum a permis à plus d'un million de personnes de se prononcer, pour plus de 95% d'entre eux en faveur de l'abolition. Par ailleurs, au Brésil, en septembre 2000, pendant la Semaine de la patrie s'achevant le jour de l'indépendance nationale et du « Cri des exclus » où défilent les sans-terre et les chômeurs, six millions de personnes ont participé dans tout le pays à une consultation du même type et voté à 95% pour l'arrêt du remboursement de la dette brésilienne. Ces initiatives sont très précieuses pour populariser le combat contre la dette et permettre aux populations d'exprimer leur colère.

## II. Pourquoi les PED continuent de payer leurs dettes

Depuis la crise de la dette au début des années 1980, les PED sont devenus dépendants des prêts des institutions financières internationales. Elles possèdent donc un moyen de pression efficace pour que les PED poursuivent sans cesse les remboursements. C'est pourquoi les gouvernements du Sud qui tentent de s'opposer au consensus de Washington ne sont pas légion. Par exemple, dès son indépendance en mai 2002, les dirigeants du Timor Oriental ont été incités sur le champ à s'endetter, mais heureusement, ils ont refusé.

Ces pressions, on l'a vu, sont facilitées par un système de négociations au cas par cas qui maintient en permanence l'État endetté en position de faiblesse face à des créanciers parfaitement organisés : FMI, Banque mondiale, Club de Paris, Club de Londres, etc. C'est donc plus facile pour les gouvernements des PED de préférer recevoir les prêts des institutions internationales que de dire non à tout cela.

Mais les dirigeants des PED ont-ils réellement la volonté de s'opposer au modèle dominant ? Jusqu'ici, au cours des 250 dernières années, à quelques rares exceptions près, la plupart des gouvernements n'ont pas eu la volonté d'aller à l'encontre des politiques néolibérales. Beaucoup d'entre eux sont reliés par de nombreux intérêts aux centres de décision des pays les plus industrialisés. Une partie des présidents actuellement en place notamment en Afrique ont été portés au pouvoir au moment de la guerre froide ou en sont les héritiers directs. Certains sont là parce qu'ils ont contribué à éliminer ou parce qu'ils ont laissé renverser des chefs d'États qui, comme Thomas Sankara, le président du Burkina Faso assassiné en 1987, voulaient engager leur pays sur une voie de développement endogène et de justice sociale. D'autres ont préféré respecter le dogme néolibéral, de peur d'être déstabilisé ou renversé.

Parmi ceux qui critiquent durement la domination exercée par les pays du G7 et qui essaient de mettre d'autres politiques en œuvre, une large majorité reste convaincue qu'il faut rester crédible aux yeux de la finance internationale et qu'il est nécessaire de réaliser le développement de leur pays notamment en recourant sur une vaste échelle à l'endettement interne et externe<sup>11</sup>. Bien sûr, il y a les pressions extérieures venant des capitales des pays les plus industrialisés, des institutions financières internationales et des créanciers privés du Nord.

Mais il ne faut pas sous-estimer un autre facteur de conservatisme qui joue en faveur de la poursuite d'un endettement fort important. La majorité des gouvernements, qu'ils soient de gauche ou de droite, essaient de se concilier la bonne volonté de la classe capitaliste locale qui a tout intérêt à ce que soit perpétué le mécanisme de la dette. En effet, ce mécanisme lui assure (tout comme à celle des pays du Nord) de plantureux bénéfices car elle prête de l'argent à l'État qui le lui rembourse à des taux d'intérêt très avantageux. Dans l'histoire récente, les cas où un État a répudié la dette publique à l'égard des banquiers locaux sont rarissimes. La plupart des banquiers préfèrent donc prêter à l'État et à d'autres institutions publiques bénéficiant de sa garantie plutôt qu'aux producteurs locaux, surtout s'ils sont moyens ou petits. Prêter à l'État est beaucoup moins risqué et plus rentable. Plusieurs présidents actuellement au pouvoir ont gagné les élections en promettant de réduire les inégalités sociales. Ils ont promis de mettre fin au comportement rentier et parasitaire des banquiers et de libérer le pays du joug exercé par les créanciers internationaux. Une fois arrivés au pouvoir, ils ont adopté une attitude radicalement différente. A ce titre, l'expérience brésilienne est emblématique. Aujourd'hui, les banquiers et le reste de la classe capitaliste locale se frottent les mains de la gestion amicale du Parti des travailleurs (PT) au pouvoir et du président Inacio Lula Da Silva.

---

<sup>11</sup> Nous ne sommes pas contre tout recours à l'endettement, mais nous sommes pour le limiter très fortement.

*«Si un adulte est de gauche, c'est parce qu'il a des problèmes. Si un jeune est de droite, c'est parce qu'il a aussi des problèmes... Moi, j'ai viré vers la social-démocratie. Quand on a 61 ans, on atteint l'équilibre. [...] C'est l'évolution de l'espèce humaine. Celui qui est de gauche devient plus centriste, plus social-démocrate et moins de gauche. Et cela dépend de la quantité de cheveux blancs. [...] J'ai critiqué pendant tant d'années l'ex-ministre Delfim Neto [en charge de l'Economie pendant la dictature militaire, 1964-1985] et aujourd'hui, il est mon grand ami.»*

Lula, président du Brésil, décembre 2006

Pour compléter le tableau, de nombreux hauts responsables des pays du Sud proviennent des grandes écoles ou universités du Nord (Harvard, Columbia, Princeton, Yale, Stanford, Oxford, Cambridge, HEC, etc.) et ont été formés dans le moule libéral. Avant de devenir gouverneur de la banque centrale du Brésil, Arminio Fraga Neto était gestionnaire d'un fonds d'investissement du financier Georges Soros. L'Ivoirien Alassane Dramane Ouattara fut directeur du département Afrique du FMI de 1984 à 1988 avant de devenir Premier ministre de la République de Côte d'Ivoire de 1990 à 1993, puis directeur général adjoint du FMI de 1994 à 1999. Lors de la crise en Turquie en février 2001, le geste le plus symbolique des institutions internationales fut de prêter (outre de l'argent) Kemal Dervis, alors vice-président de la Banque mondiale, qui est devenu ministre des Finances dans son pays (avant de diriger le PNUD). Le président mexicain élu en 2000, Vicente Fox, a aussi été directeur de la filiale mexicaine de Coca-Cola. Alejandro Toledo a été fonctionnaire consultant à la Banque mondiale avant de devenir président du Pérou en 2001. Ellen Sirleaf-Johnson a œuvré à la Banque mondiale avant de devenir présidente du Liberia en janvier 2006. Comment s'étonner que la politique suivie soit parfaitement conforme aux désirs de Washington ?

Les populations du Sud ne sont jamais consultées sérieusement et sont maintenues soigneusement à l'écart. Le système fonctionne en vase clos et il a les moyens de ramener la plupart des récalcitrants à la « raison ». Les autres seront des martyrs...

### **III. Les arguments en faveur de l'annulation de la dette**

#### **Les arguments moraux**

La dette a conduit les PED, souvent pourvus en richesses humaines et naturelles considérables, à un appauvrissement général à cause d'un pillage organisé dont le système de l'endettement constitue un des ressorts principaux.

Le remboursement de la dette est un obstacle essentiel à la satisfaction des besoins humains fondamentaux, comme l'accès à l'eau potable, à une alimentation décente, à des soins de santé essentiels, à l'éducation primaire, à un logement correct, à des infrastructures satisfaisantes. Sans aucun doute, la satisfaction des besoins humains fondamentaux doit primer sur toute autre considération, géopolitique ou financière. Sur un plan moral, les droits des créanciers, rentiers ou spéculateurs ne font pas le poids par rapport aux droits fondamentaux de 5 milliards de citoyens.

Il est immoral de demander aux PED de consacrer leurs maigres ressources au remboursement de créanciers aisés (qu'ils soient du Nord ou du Sud) plutôt qu'à la satisfaction de ces besoins fondamentaux.

*« La responsabilité morale des créanciers est particulièrement nette dans le cas des prêts de la guerre froide. Quand le FMI et la Banque mondiale prêtaient de l'argent à Mobutu, le célèbre président du Zaïre (aujourd'hui République démocratique du Congo), ils savaient (ou auraient dû savoir) que ces sommes, pour l'essentiel, ne serviraient pas à aider les pauvres de ce pays mais à enrichir Mobutu. On payait ce dirigeant corrompu pour qu'il maintienne son pays fermement aligné sur l'Occident.*

*Beaucoup estiment injuste que les contribuables des pays qui se trouvaient dans cette situation soient tenus de rembourser les prêts consentis à des gouvernants corrompus qui ne les représentaient pas. »*

*Joseph Stiglitz, La grande désillusion*

La dette est un des principaux mécanismes par lesquels une nouvelle forme de colonisation s'opère au détriment des PED. Elle vient s'ajouter à des atteintes historiques portées également par les pays riches : esclavage, pillage des matières premières et des biens culturels, extermination de populations indigènes, joug colonial, etc. Il est plus que temps de remplacer la logique de domination par une logique de redistribution de richesses dans un souci de justice.

Le G8, le FMI, la Banque mondiale et le Club de Paris imposent leur propre vérité, leur propre justice, dont ils sont à la fois juge et partie. Il faut mettre fin à cette justice des vainqueurs et des oppresseurs.

L'immoralité de la dette découle également du fait qu'elle a très souvent été contractée par des régimes non démocratiques qui n'ont pas utilisé les sommes reçues dans l'intérêt de leurs populations et ont souvent organisé des détournements massifs d'argent, avec l'accord tacite ou actif des États du Nord, de la Banque mondiale et du FMI. Les créanciers des pays les plus industrialisés, qui ont profité de la hausse des taux d'intérêt de 1979 et de la baisse des prix des matières premières sur le marché mondial, ont prêté en connaissance de cause à des régimes souvent corrompus. Ils ne sont pas en droit d'exiger des peuples qu'ils remboursent. Qu'ils s'en prennent aux dictateurs, déchus ou encore en place, et à leur entourage complice.

Risquons-nous à une comparaison. Les militants qui se sont battus tout au long de l'Histoire contre l'esclavage étaient mus par un idéal de justice et étaient farouchement opposés à cette pratique insupportable. Un temps est venu où le rapport de forces a basculé et l'abolition de l'esclavage est devenue irrémédiable, alors que les défenseurs de l'esclavage prédisaient les pires catastrophes économiques une fois son abolition réalisée. En ce qui concerne cette dette extérieure publique des PED et la tournure des événements depuis 1980, la problématique est comparable (sans être identique). La dette est devenue un puissant mécanisme de domination. La lutte des citoyens révoltés par cette domination outrancière et ses ravages humains doit s'intensifier pour briser ce diktat.

Réclamer l'annulation de la dette extérieure publique de tous les PED, c'est prendre toute sa place dans le mouvement abolitionniste d'aujourd'hui. Une telle annulation doit forcément être totale, car on n'amende pas un esclavage, on ne le réduit pas, on l'abolit.

*« Les pays du Sud doivent cesser de rembourser leur dette. Cette dette est illégitime, car elle a été dans la plupart des cas accordée à des gouvernements totalitaires et corrompus qui ont détourné l'argent à leur profit. Elle est aussi le résultat du pillage de nos richesses par le Nord durant des siècles d'exploitation. Les populations du Sud n'ont plus à supporter un tel fardeau qui reste un instrument de domination et de contrôle des pays riches sur les pays plus pauvres. »*

*Lidy Nacpil, coordinatrice internationale de Jubilé Sud,  
in Le Monde, « Jubilé Sud : les tribunaux de la dette », 26 janvier 2002*

## Les arguments politiques

Le mécanisme de l'endettement a soumis les PED aux exigences de Washington (où siègent le FMI, la Banque mondiale et le Trésor américain). L'essentiel de la politique économique est décidé à l'extérieur du pays concerné. Or il n'est pas admissible que le FMI et la Banque mondiale puissent s'ingérer dans chaque décision économique des PED. La dette permet aux créanciers d'exercer des pouvoirs exorbitants sur les pays endettés.

Les PED qui se sont soumis au diktat des créanciers représentés par le FMI et la Banque mondiale ont été au fil du temps contraints d'abandonner toute souveraineté. Les gouvernements ne sont plus en mesure de mettre en place la politique pour laquelle ils ont été élus. Ainsi, au Guyana, le gouvernement avait décidé, début 2000, une augmentation des salaires des fonctionnaires de 3,5%, après une perte de pouvoir d'achat de 30 % au cours des cinq années antérieures. Le FMI a immédiatement menacé de le rayer de la liste des PPTTE. Après quelques mois, le gouvernement a fait marche arrière.

A l'été 2002, le Brésil a été secoué par des turbulences financières particulièrement importantes, en conséquence de l'effet combiné de la contagion de la crise argentine et du ralentissement économique aux États-Unis et dans l'Union européenne. Le gouvernement du président Cardoso a négocié un accord avec le FMI qui lui a accordé un méga-prêt d'un montant jamais atteint : 30,4 milliards de dollars d'ici fin 2003. Il y avait bien sûr une contrepartie : le FMI a exigé la poursuite d'une stricte austérité budgétaire jusqu'en 2005. Ce prêt, destiné à calmer les marchés, était aussi un moyen de mettre au pas Luiz Inacio da Silva, le célèbre Lula, qui allait être élu président en octobre 2002. Le FMI a exigé sur ce plan un accord de principe des candidats les plus importants à la présidentielle avant d'accorder le prêt. Magnanime, il est revenu sur son exigence d'un engagement par écrit. Son directeur de l'époque, l'Allemand Horst Köhler, a été clair : *« En réduisant les vulnérabilités et les incertitudes, le nouveau programme (...) est un pont fourni au prochain gouvernement à compter de 2003. »* Conclusion : le FMI s'immisce directement dans la vie politique interne d'un pays à quelques mois d'un scrutin national afin d'influencer le choix des citoyens. D'un point de vue démocratique, ce n'est pas acceptable.

*« Nous avons un drapeau, nous avons un hymne national, le reste ce sont les Occidentaux, toutes tendances confondues, qui le décident à notre place. Tout cela, enrobé avec de jolis mots, sous couvert de l'aide d'organismes comme la Banque mondiale et le FMI, qui ne sont rien d'autre que des instruments de torture créés par l'Occident pour continuer sa domination. »*

Ahmed Ben Bella, président de la République algérienne de 1963 à 1965<sup>12</sup>

Les citoyens au Sud connaissent le FMI et la Banque mondiale : ils vivent au quotidien les effets destructeurs des plans d'ajustement structurel. Très souvent, les décisions sont prises à Washington ou dans d'autres capitales du Nord et de nombreux dirigeants du Sud sont juste chargés de les appliquer sur place. Néanmoins, les peuples du Sud ont raison de manifester devant la présidence ou le ministère des Finances de leur pays, car sous la pression populaire ceux-ci peuvent prendre leur responsabilité et retrouver un peu de dignité en leur donnant raison. Les mobilisations en Bolivie en avril 2000 et en décembre 2004-janvier 2005 contre la privatisation de l'eau ont abouti à une victoire, de même que celles dirigées contre la privatisation du gaz naturel en septembre-octobre 2003. En 2006, le nouveau gouvernement d'Evo Morales élu démocratiquement a nationalisé les hydrocarbures. Les mobilisations populaires au Niger en 2005 ont amené le gouvernement à abroger une loi budgétaire dictée par le FMI et la Banque mondiale. C'est le cas aussi des grandes manifestations à Conakry (Guinée) en décembre 2005-janvier 2006. Les mobilisations de mars-avril 2008 face à la crise alimentaire qui se sont

<sup>12</sup> Voir Réseau Voltaire, 21 avril 2006, [www.voltairenet.org/article138102.html](http://www.voltairenet.org/article138102.html)

déroulées aux quatre coins de la planète ont aussi amené les gouvernements à prendre leur distance avec les dogmes néolibéraux et ont produit une prise de conscience internationale. C'est la preuve que la lutte peut produire des résultats positifs.

Il ne peut y avoir de véritable souveraineté pour les PED tant que subsistent les contraintes imposées par le trio FMI / Banque mondiale / OMC, et plus généralement par tous les créanciers du Nord. Le mécanisme de la dette a contraint la plupart des PED à sacrifier leur souveraineté politique, économique et financière.

*« Telle qu'on l'a préconisée, la mondialisation paraît souvent remplacer les dictatures des élites nationales par la dictature de la finance internationale. Les pays s'entendent dire que, s'ils n'acceptent pas certaines conditions, les marchés de capitaux ou le FMI refuseront de leur prêter de l'argent. On les contraint – c'est le fond du problème – à abandonner leur souveraineté, à se laisser "discipliner" par les caprices des marchés financiers, dont ceux de spéculateurs qui ne pensent qu'au gain à court terme, pas à la croissance à long terme et à l'amélioration des niveaux de vie : ce sont ces marchés et ces spéculateurs qui dictent aux pays ce qu'ils doivent et ne doivent pas faire. »*

*Joseph Stiglitz, La grande désillusion*

Après cinq siècles de pillage, d'esclavage et de colonisation, après 25 années de politiques d'ajustement structurel, les populations du Sud sont en droit d'exiger des réparations pour toutes les souffrances subies et causées par un mécanisme invisible mis en place par les créanciers du Nord et les classes dominantes du Sud qui les appuient. L'annulation totale de cette dette est la première des réparations.

Trop d'habitants des pays riches ignorent ces mécanismes pervers qui forcent les habitants des PED à quitter leurs proches et leurs terres pour tenter de survivre au Nord. L'aide envoyée par les pays riches est bien maigre et très intéressée, très loin de compenser le transfert de richesses naturelles et financières depuis le Sud. L'insupportable montée des égoïsmes, que l'on peut observer notamment en Europe, aux Etats-Unis jusqu'en Afrique du Sud<sup>13</sup> et qui provoque des relents de racisme et de xénophobie, est la conséquence de l'ignorance des uns et de la mauvaise foi des autres. Il est urgent de lever le voile et d'expliquer l'intérêt commun des populations du Nord et du Sud à s'unir pour réclamer d'une part l'annulation totale de la dette extérieure publique des PED et d'autre part le renoncement aux politiques d'ajustement structurel.

*« Je dois répéter une nouvelle fois ce que je ne cesse de dire depuis 1985 : la dette a largement été payée compte tenu des termes dans lesquels elle a été contractée, de la croissance vertigineuse et arbitraire des taux d'intérêt du dollar au cours de la décennie antérieure et des chutes des cours des produits de base, source de revenus fondamentale des pays qui doivent encore se développer. La dette continue de s'alimenter elle-même en un cercle vicieux où l'on emprunte pour payer les intérêts. Il est plus évident que jamais que la dette n'est pas un problème économique : c'est un problème politique et c'est à ce titre qu'il faut le régler. On ne saurait continuer d'ignorer que sa solution doit venir essentiellement de ceux qui ont les ressources et le pouvoir pour le faire : les pays riches. »*

*Fidel Castro, chef d'État cubain, discours à La Havane, 12 avril 2000*

<sup>13</sup> En Afrique du Sud, des migrants provenant des pays voisins ont été victimes de véritables pogroms en mai 2008.

## **Les arguments économiques**

D'une part, les chiffres présentés prouvent que la dette a déjà été remboursée plusieurs fois : à ce jour, les pouvoirs publics des PED ont remboursé l'équivalent de 94 fois leur dette de 1970, alors que dans le même temps elle a été multipliée par 29. La dette a cessé d'être la cause du remboursement équitable d'un prêt octroyé dans des conditions régulières, pour devenir un instrument de domination très adroit, dissimulant racket et pillage.

D'autre part, les transferts nets sur la dette sont fortement négatifs pour le Sud. Entre 1985 et 2007, les pouvoirs publics des différents PED ont « offert » au total comme tribut aux détenteurs de capitaux du Nord environ 750 milliards de dollars résultant du travail des salariés et producteurs locaux. Il est indispensable de mettre fin à cette hémorragie financière qui brise les pays du Sud et de l'Est dans l'état de la dette.

Au lieu de cela, il faut promouvoir un cycle de développement socialement juste et écologiquement durable. Il faut donc abolir cette dette inique et instaurer des mécanismes favorisant des financements alternatifs pour ce développement et limitant fortement le recours à l'endettement.

L'économie des pays du Sud a tout à gagner d'une annulation de leur dette extérieure et intérieure publique. Les exemples de vraies annulations effectuées dans le passé ont été particulièrement bénéfiques pour l'économie des pays qui en ont bénéficié.

Les économies du Sud ne seraient plus comme aujourd'hui acculées à exporter à tout prix pour rembourser la dette, les rendant dépendantes des demandes extérieures et des fluctuations des cours mondiaux.

Les PED pourraient aussi privilégier les relations Sud-Sud, au lieu de toujours chercher à vendre au Nord pour récupérer des devises, et mettre en place un protectionnisme gradué. Depuis les accords de San José, c'est déjà le cas pour le pétrole, que le Venezuela fournit à prix préférentiels à plus d'une quinzaine de pays latino-américains, donnant naissance à Petrocaribe.

Cela pourrait favoriser la création de cartels de pays producteurs de certaines denrées, afin de peser sur les prix pratiqués et le commerce mondial, un peu à la manière de l'OPEP pour le pétrole. Dans ces conditions, les PED seraient en mesure de préserver davantage leurs ressources non renouvelables (mines, pétrole, gaz, réserves halieutiques, etc.).

En outre, les infrastructures et les services publics essentiels représentent de puissants facteurs de croissance endogène. Parallèlement, l'investissement privé perd de son efficacité en l'absence d'investissements publics adaptés. La croissance est également indispensable initialement pour attirer les capitaux privés. Or tout investissement public conséquent est rendu impossible par le poids de la dette et la contrainte d'austérité budgétaire qu'il implique. L'annulation de la dette peut donc être un puissant facteur de relance de l'économie mondiale.

*Après une augmentation du prix du pétrole décidée par l'OPEP :*

*« Un haut dirigeant occidental m'a appelé de très loin pour me dire qu'il était concerné par le prix du pétrole. Je lui ai répondu: moi aussi ! Mais pourquoi ne parlons-nous pas aussi de la dette des pays pauvres et des termes de l'échange qui sont inégaux ? »*

*Hugo Chavez, président du Venezuela, in Libération, 29/09/2000*

## Les arguments juridiques

Il est possible de s'appuyer sur plusieurs arguments de droit international pour fonder juridiquement une annulation unilatérale de dette extérieure. Nous allons en mentionner trois.

- Le cas de force majeure et le changement fondamental de circonstances

La force majeure peut être invoquée lorsqu'un gouvernement ou un organisme public se trouve malgré lui soumis à une contrainte extérieure qui l'empêche de respecter ses obligations internationales, parmi lesquelles le remboursement d'une dette. C'est la codification juridique du fait qu'à l'impossible nul n'est tenu, qui relève à la fois du droit international et du bon sens. Cette contrainte extérieure et involontaire peut très bien être la baisse des prix des matières premières ou une action des créanciers (dont le droit reconnaît une co-responsabilité dans le mécanisme de l'endettement), comme la hausse des taux d'intérêt en 1979. Les PED ont contracté des emprunts à des taux raisonnables dans les années 1970, mais l'action des pays riches visant à augmenter fortement les taux d'intérêt et à manœuvrer pour la baisse des prix des matières premières sur le marché mondial a radicalement changé la donne. Il s'agit d'un cas de force majeure et d'un changement fondamental de circonstances, provoqué par le comportement unilatéral des pays industrialisés.

- L'état de nécessité

Il se caractérise par une situation de danger pour l'existence de l'État, pour sa survie politique ou économique, comme une instabilité sociale grave ou l'impossibilité de satisfaire les besoins de la population (santé, éducation, etc.). Il ne s'agit pas d'un empêchement absolu de remplir ses obligations internationales, mais le fait de les remplir impliquerait pour la population des sacrifices qui vont au-delà de ce qui est raisonnable. L'état de nécessité peut justifier une répudiation de la dette, car il exige alors d'établir une priorité entre les différentes obligations de l'État.

La Commission des droits de l'Homme de l'ONU a adopté de multiples résolutions sur la problématique de la dette et de l'ajustement structurel. Dans l'une d'elles adoptée en 1999, la Commission affirme que « *l'exercice des droits fondamentaux de la population des pays endettés à l'alimentation, au logement, à l'habillement, au travail, à l'éducation, aux services de santé et à un environnement sain, ne peut être subordonné à l'application de politiques d'ajustement structurel et à des réformes économiques générées par la dette* ».

Les PED ne sont plus en mesure de satisfaire les besoins humains fondamentaux de leurs populations. Cette incapacité met en cause la raison d'être de tous ces États, qui doivent invoquer l'état de nécessité pour stopper unilatéralement leurs remboursements.

*« On ne peut attendre d'un État qu'il ferme ses écoles et ses universités et ses tribunaux, qu'il abandonne les services publics de telle sorte qu'il livre sa communauté au chaos et à l'anarchie simplement pour ainsi disposer de l'argent pour rembourser ses créanciers étrangers ou nationaux. »*

*Annuaire de la Commission de droit international de l'ONU, 1980, volume I*

- La dette odieuse

Le droit international reconnaît la nécessité de prendre en compte la nature du régime qui a contracté les dettes et l'utilisation qui a été faite des fonds versés. Cela implique une responsabilité directe des créanciers comme les organismes privés ou les IFI. Si un régime dictatorial est remplacé par un régime légitime, ce dernier peut prouver que les dettes n'ont pas été contractées dans l'intérêt de la nation ou l'ont été à des fins odieuses. Dans ce cas, elles sont frappées de nullité et les nouvelles autorités n'ont pas à

les rembourser. Les créanciers n'ont qu'à se retourner vers les dirigeants de la dictature à titre personnel. Le FMI, la Banque mondiale ou tout autre créancier est tenu de contrôler que les prêts octroyés sont licitement utilisés, surtout s'il ne peut ignorer qu'il traite avec un régime illégitime.

L'Argentine d'après la dictature, en 1984, était tout à fait fondée à s'engager dans cette voie. Le jugement Olmos du 13 juillet 2000, prononcé devant la Cour criminelle et correctionnelle n°2, a reconnu que la politique suivie pendant sept ans pouvait être qualifiée de saccage juridiquement organisé<sup>14</sup>, avec la participation active du FMI et de la Banque mondiale. Mais rien n'y a fait. Les pressions ont été telles que le gouvernement argentin a accepté de supporter la dette jusqu'au dernier peso... jusqu'en 2001 où, après plus de trois ans de récession, il a été dans l'incapacité complète de payer, suite au refus du FMI d'accorder un prêt supplémentaire.

Cette doctrine aurait pu être utilisée aussi par de nombreux autres gouvernements ayant succédé à des régimes illégitimes : en Amérique latine après la chute des dictatures militaires (Uruguay, Brésil, Chili, etc.), aux Philippines après le départ de Marcos en 1986, au Rwanda après le génocide de 1994, en Afrique du Sud à la fin de l'apartheid, au Zaïre après le renversement de Mobutu en 1997, en Indonésie à la chute de Suharto en 1998. On ne peut que déplorer que les gouvernements qui ont remplacé des dictatures aient capitulé devant les créanciers en assumant les dettes précédentes, pourtant odieuses, et se soient retrouvés prisonniers de remboursements qu'ils pouvaient éviter. En procédant de la sorte, ils ont fait porter indûment à leur peuple la charge de dettes odieuses. Leur choix pèse négativement sur la vie quotidienne des générations qui ont suivi.

Cependant, cette notion de dette odieuse a parfois été invoquée, comme pour Cuba en 1898, le Costa Rica en 1922, la Namibie en 1995 et le Mozambique en 1999.

*« Si un pouvoir despotique contracte une dette non pas selon les besoins et les intérêts de l'État, mais pour fortifier son régime despotique, pour réprimer la population qui le combat, cette dette est odieuse pour la population de l'État entier. Cette dette n'est pas obligatoire pour la nation : c'est une dette de régime, dette personnelle du pouvoir qui l'a contractée; par conséquent, elle tombe avec la chute de ce pouvoir. »*

*Alexander Nahum Sack, Les effets des transformations des États sur leurs dettes publiques et autres obligations financières, Recueil Sirey 1927.*

L'une des trois conditions suivantes permet de qualifier une dette d'odieuse :

- 1) elle a été contractée par un régime despotique, dictatorial, en vue de consolider son pouvoir ;
- 2) elle a été contractée non dans l'intérêt du peuple, mais contre son intérêt et/ou dans l'intérêt personnel des dirigeants et des personnes proches du pouvoir ;
- 3) les créanciers étaient en mesure de connaître la destination odieuse des fonds prêtés. C'est le fameux triptyque [absence de consentement, absence de bénéfice, connaissance des créanciers] sur lequel il est important de s'appesantir.

Le caractère démocratique (ou non) d'un régime n'est pas uniquement lié à son mode de désignation : tout prêt octroyé à un régime élu mais qui ne respecte pas les principes fondamentaux du droit international doit être considéré comme odieux. Les créanciers, dans le cas de dictatures notoires, ne peuvent arguer de leur ignorance et ne peuvent exiger d'être payés. Dans ce cas, la destination des prêts n'est pas fondamentale pour la caractérisation de la dette. En effet, soutenir financièrement un régime criminel, même s'il lui arrive de construire un hôpital ou une école, revient finalement à consolider son régime.

<sup>14</sup> Voir le film *Mémoire d'un saccage*, de l'Argentin Fernando Solanas.

Au-delà, la destination des fonds doit suffire à caractériser une dette odieuse, lorsque ces fonds sont utilisés contre l'intérêt majeur des populations ou lorsqu'ils vont directement enrichir le cercle du pouvoir. Ainsi, les dettes contractées dans le but d'appliquer des programmes d'ajustement structurel tombent dans la catégorie des dettes odieuses, tant le caractère préjudiciable des PAS a été clairement démontré, notamment par des organes de l'ONU<sup>15</sup>.

Voilà pourquoi toutes les dettes contractées sous le régime de l'apartheid en Afrique du Sud sont odieuses, puisque ce régime violait la Charte des Nations Unies, qui définit le cadre juridique des relations internationales. L'ONU, par une résolution adoptée en 1964, avait d'ailleurs demandé à ses agences spécialisées, dont la Banque mondiale, de cesser leur soutien financier à l'Afrique du Sud ; mais la Banque mondiale n'a pas appliqué cette résolution, et a continué à prêter au régime de l'apartheid, dans le plus grand mépris du droit international<sup>16</sup>.

Dans le cas des dettes issues d'une colonisation, le droit international prévoit également leur non transférabilité aux Etats qui ont gagné leur indépendance, conformément à l'article 16 de la Convention de Vienne de 1978 qui dispose : « *Un Etat nouvellement indépendant n'est pas tenu de maintenir un traité en vigueur ni d'y devenir partie du seul fait qu'à la date de la succession d'Etats le traité était en vigueur à l'égard du territoire auquel se rapporte la succession d'Etats* ». L'article 38 de la Convention de Vienne de 1978 sur la succession d'Etats en matières de biens, d'archives et de dettes d'Etats (non encore en vigueur) est à cet égard explicite : « *1. Lorsque l'Etat successeur est un Etat nouvellement indépendant, aucune dette d'Etat de l'Etat prédécesseur ne passe à l'Etat nouvellement indépendant, à moins qu'un accord entre eux n'en dispose autrement au vu du lien entre la dette d'Etat de l'Etat prédécesseur liée à son activité dans le territoire auquel se rapporte la succession d'Etats et les biens, droits et intérêts qui passent à l'Etat nouvellement indépendant. 2. L'accord mentionné au paragraphe 1 ne doit pas porter atteinte au principe de la souveraineté permanente de chaque peuple sur ses richesses et ses ressources naturelles, ni son exécution mettre en péril les équilibres économiques fondamentaux de l'Etat nouvellement indépendant* ».

Or la Banque mondiale est directement impliquée dans certaines dettes coloniales, puisqu'au cours des années 1950 et 1960, elle a octroyé des prêts aux puissances coloniales pour des projets permettant aux métropoles de maximiser leur exploitation de leurs colonies. Certains de ces prêts contractés par les autorités belges, anglaises et françaises pour leurs colonies ont ensuite été transférés aux pays qui accédaient à leur indépendance sans leur consentement<sup>17</sup>. Par ailleurs, elle a refusé de suivre une résolution adoptée en 1965 par l'ONU lui enjoignant de ne plus soutenir le Portugal tant que celui-ci ne renonçait pas à sa politique coloniale.

Il faut, en outre, qualifier d'odieuses toutes les dettes contractées en vue du remboursement de dettes considérées elles-mêmes comme odieuses, ce qui peut être assimilé à une opération de blanchiment.

La définition de la dette odieuse ne fait pas encore l'unanimité, elle doit encore être modelée et mise au service de la justice internationale. Mais déjà les créanciers s'agitent pour désamorcer la bombe potentielle qu'elle représente. Par exemple, la Banque mondiale a voulu allumer un contre-feu à ce sujet en publiant en septembre 2007 un rapport intitulé « *Odius Debt : some considerations* ». Bâclé et partial, il n'avait d'autre but que d'évacuer cette question sensible du débat. Pour preuve, la Banque mondiale consacre la dernière partie de son rapport à proposer des voies alternatives à la répudiation des dettes odieuses par les pays du Sud. Parmi ces voies, rien de

<sup>15</sup> Voir Eric Toussaint, *La finance contre les peuples*, CADTM/Syllepse/CETIM, 2004, p. 516-519.

<sup>16</sup> Voir Eric Toussaint, *Banque mondiale, le Coup d'Etat permanent*, CADTM/Syllepse/CETIM, 2006, chapitre 3.

<sup>17</sup> Voir Eric Toussaint, *op. cit.*, chapitre 2

convaincant pour briser la spirale actuelle : améliorer la bonne gouvernance, négocier avec les créanciers en intégrant par exemple l'initiative PPTTE pour ainsi bénéficier d'allègements de dette visant à la rendre soutenable... On a vu ce qu'il en était.

La Banque mondiale affirme qu'une répudiation unilatérale des dettes odieuses entraînerait l'isolement du pays qui n'aurait alors plus accès au marché des capitaux. Nous avons montré que la décision unilatérale prise par le Paraguay en 2005 pour répudier des dettes réclamées par un consortium de banques situées en Suisse n'a pas abouti à l'isolement du pays. Par ailleurs, si un front de pays en développement contre le paiement de la dette se constitue, cela ne pourra avoir que des effets bénéfiques car les PED sont globalement exportateurs de capitaux (puisque le transfert net sur la dette est négatif). Un arrêt des remboursements, même s'il était couplé à un arrêt des nouveaux prêts, serait globalement positif pour les PED. Si la Banque mondiale pousse les gouvernements à rembourser pour éviter la répudiation des dettes odieuses, c'est pour maintenir sa domination intacte. Si la Banque mondiale pousse tant dans ce sens, alors c'est sûr : la notion de dette odieuse a de l'avenir...

Rappelons que le président états-unien George W. Bush s'est aventuré sur le terrain de la dette odieuse en 2003, juste après l'agression militaire qu'il a déclenchée contre l'Irak. Une fois pris le contrôle du pays, il ne souhaitait pas assumer les dettes contractées par Saddam Hussein et les a qualifiées d'odieuses, ce en quoi on ne peut pas le contredire. Mais les créanciers l'ont arrêté net, par peur que l'argument ne soit repris ailleurs de manière tout aussi fondée. Les Etats-Unis ont donc manœuvré au sein du Club de Paris pour obtenir une annulation exceptionnelle de la dette de l'Irak. Et l'on n'entendit plus Bush parler de dette odieuse...

En somme, le droit international est riche de doctrines et de jurisprudences qui peuvent permettre, et ont d'ailleurs déjà permis, de fonder des annulations ou des répudiations de dettes. Les mouvements sociaux ainsi que les gouvernements démocratiques et progressistes doivent rappeler avec force que le droit international, et en particulier la Déclaration universelle des droits de l'Homme et le Pacte des droits économiques, sociaux et culturels, doit primer sur le droit des créanciers et des usuriers. Ces textes fondateurs ne peuvent en aucun cas être compatibles avec le remboursement d'une dette immorale, et bien souvent odieuse<sup>18</sup>.

- L'illégitimité de la dette<sup>19</sup>

Une « dette illégitime » n'a pas à proprement parler de définition en droit, mais une définition se détache des différents cas rencontrés dans l'histoire de l'endettement. Il est fondé de poser comme illégitime une dette contraire à la loi ou à la politique publique, injuste, inadaptée ou abusive ; une dette que le pays endetté ne peut être contraint de rembourser puisque le prêt ou les conditions attachées à l'obtention du prêt violent la souveraineté et les droits humains. Dès lors, les dettes des pays du Sud entrent pour beaucoup d'entre elles dans cette définition. Les prêts accordés par le FMI et la Banque mondiale, conditionnés à l'application de politiques d'ajustement structurel, sont ainsi illégitimes.

Joseph Hanlon pose quatre critères de prêt illégitime : un prêt accordé pour renforcer un régime dictatorial (prêt inacceptable), un prêt contracté à taux usurier (conditions inacceptables), un prêt accordé à un pays dont on connaît la faible capacité de remboursement (prêt inapproprié), un prêt assorti de conditions imposées par le FMI qui génèrent une situation économique rendant le remboursement encore plus difficile (conditions inappropriées).

<sup>18</sup> Voir CADTM, *Le droit international, un instrument de lutte ?*, CADTM/Syllepse, 2004 ; Frédéric Chauvreau, Damien Millet, *Dette odieuse*, bande dessinée, CADTM/Syllepse, 2006.

<sup>19</sup> Cette partie s'appuie sur le document du CADTM intitulé *L'Equateur à la croisée des chemins*, [www.cadtm.org/spip.php?article2776](http://www.cadtm.org/spip.php?article2776)

Ainsi, la notion d'illégitimité de la dette constitue d'abord une appréciation morale. Le concept de « dette illégitime » apparaît pour la première fois dans une sentence officielle en 2000 : le jugement Olmos<sup>20</sup> a permis de révéler le caractère illégitime de la dette externe contractée durant la dictature argentine (1976-1983) et la responsabilité des créanciers et des débiteurs.

Fin 2006, la Norvège a utilisé ce concept pour permettre à certains de ses pays débiteurs de ne pas rembourser des créances. En effet, à la fin des années 1970, l'industrie norvégienne de construction navale se portait mal : les chantiers navals ne parvenaient plus à trouver suffisamment de clients. Afin d'y remédier, le gouvernement décida en 1976 de mettre en place une campagne d'exportation de navires en fournissant à des pays du Sud des prêts à des conditions intéressantes en échange de l'achat de navires norvégiens. En tout, 36 projets ont été conclus dans 21 pays, mais en 1987, seulement 3 avaient été menés à bien et seuls deux pays sont parvenus à honorer leur dette.

L'un des pays ayant échoué à honorer sa dette est l'Equateur. L'entreprise étatique Flota Bananera Ecuatoriana (FBE) a acheté quatre navires à la Norvège entre 1978 et 1981 pour la somme de 56,9 millions de dollars. En 1985, la FBE a fait faillite et c'est une autre entreprise étatique, Transnave, qui a récupéré les navires. La dette a alors été divisée en deux : une partie de 17,5 millions de dollars est restée de la responsabilité de Transnave et de l'Etat équatorien, et une partie de 13,6 millions de dollars a été renégoziée au sein du Club de Paris. La première partie fut complètement remboursée, mais la seconde a crû de façon importante au cours des années qui ont suivi. En mars 2001, elle s'élevait à 49,6 millions de dollars, alors que le total des paiements effectués par la FBE, Transnave et le gouvernement s'élevait déjà à 51,9 millions de dollars.

Sous la pression internationale, le Parlement et le gouvernement norvégiens ont fini par prendre conscience que cette situation n'était pas admissible. En octobre 2006, le ministre norvégien du Développement international, Erik Solheim, a reconnu la responsabilité partagée de son pays dans les échecs des projets d'aide au développement mis en œuvre dans le cadre de la campagne d'exportation de navires. Il a annoncé l'annulation de la dette qui en découle pour les pays qui sont encore débiteurs, tels l'Equateur, dont la dette relative à cette campagne s'élevait alors à 36 millions de dollars.

La Norvège a montré l'exemple. Non seulement elle a rendu justice partiellement aux pays lésés mais elle a surtout lancé un débat d'envergure internationale sur la responsabilité des créanciers vis-à-vis des emprunteurs. En effet, cette annulation est complètement unilatérale et ne provient pas d'une négociation avec les autres créanciers au sein du Club de Paris ; elle montre donc qu'il est possible pour un créancier lorsqu'il en a la volonté de rompre avec le bloc des créanciers. Par ailleurs, la Norvège s'est engagée à ne pas comptabiliser cette annulation dans son aide publique au développement, contrairement à tant d'autres pays.

Elle a pris soin d'annoncer que sa décision n'impliquait en rien le Club de Paris et qu'elle ne prendrait plus par la suite d'autres initiatives de ce genre de manière unilatérale. Seul un fort mouvement populaire pourra alors permettre de continuer dans cette voie.

*« Les peuples sont comme les rivières souterraines qui, à un moment donné, surgissent en surface. Les peuples cessent d'être spectateurs et s'assument comme protagonistes de leur propre vie et de leur propre histoire. C'est le merveilleux de la vie. »*

Adolfo Perez Esquivel, prix Nobel de la Paix 1980

<sup>20</sup> Voir le texte intégral en espagnol sur [www.cadtm.org/spip.php?article1398](http://www.cadtm.org/spip.php?article1398)



## Les arguments écologiques

Les deux causes essentielles menant à la dégradation du milieu naturel sont connues : à un pôle de la planète, l'accumulation de richesses produites sans égard pour les équilibres des écosystèmes jusqu'à épuisement des ressources et, à l'autre, la pauvreté qui condamne les populations à céder leurs ressources au plus offrant.

Dans les pays riches d'une part, règnent surproduction et surconsommation. L'exploitation des ressources naturelles y dépasse largement les capacités de renouvellement. Voilà pourquoi l'humanité dans son ensemble consomme davantage de ressources que celles qu'elle peut produire durablement.

Cela s'accompagne d'effets très nocifs : la pollution de l'air et de l'eau, l'accumulation de déchets très toxiques, la disparition des espaces verts. Quand cela est possible, les gouvernements et les multinationales du Nord responsables de dégradations cherchent à en faire supporter le poids aux PED : ainsi, les déchets industriels états-uniens contenant des métaux lourds sont envoyés en Inde pour y être retraités. L'état de la dette contraint les PED à accepter les industries très polluantes du Nord. En plus de la pollution créée au Sud par un modèle économique générateur de pollution, l'assujettissement du Sud par l'engrenage de la dette contribue à en faire de surcroît la poubelle du Nord.

Prenons un exemple concret. Le 19 août 2006, le navire chimiquier Probo Koala a accosté à Abidjan (Côte d'Ivoire) et plus de 500 tonnes de produits toxiques (essentiellement des boues issues du raffinage de pétrole) en ont été déchargées avant d'être déposées dans au moins quatorze sites sans la moindre précaution. Les conséquences, gravissimes, n'ont pas tardé. Des milliers d'habitants de la capitale ivoirienne se sont plaints de nausées, de vomissements et de malaises respiratoires. Plus de dix personnes en sont mortes et des milliers de personnes se sont rendues dans les centres de soins habilités. La faune et la flore des environs ont été très touchées. De nombreux poissons ont été retrouvés morts dans des étangs piscicoles. Des jardins maraîchers ont dû être fermés. Sur le plan politique, le gouvernement a été contraint de démissionner, avant que le même Premier ministre, Charles Konan Banny, ne soit invité à en former un nouveau. Par ce geste, l'Etat ivoirien a pris acte de son incapacité à empêcher une situation aussi dramatique et à y apporter une solution satisfaisante.

Il ne s'agit pas d'un simple accident regrettable. Suite aux différents plans d'ajustement structurel, tous les moyens dont disposaient les Etats pour réguler l'économie ont été démantelés. Toutes les structures de prévention, de contrôle et de réponse à l'urgence ont été supprimées ou mises hors d'état de fonctionner efficacement, particulièrement en Afrique subsaharienne. Privé des richesses qu'il produit par le remboursement de la dette et les détournements d'argent avec la complicité des grandes puissances, le continent noir est dès lors devenu le lieu privilégié pour déverser des déchets parmi les plus toxiques. En cas de catastrophe, les dégâts sont alors démultipliés. C'est ce qui s'est produit à Abidjan. Loin d'être une anomalie imprévisible, il s'agit plutôt de l'aboutissement d'une logique dont les promoteurs de la mondialisation financière avaient parfaitement conscience.

*« Les pays sous-peuplés d'Afrique sont largement sous-pollués. La qualité de l'air y est d'un niveau inutilement élevé par rapport à Los Angeles ou Mexico. Il faut encourager une migration plus importante des industries polluantes vers les pays moins avancés. Une certaine dose de pollution devrait exister dans les pays où les salaires sont les plus bas. Je pense que la logique économique qui veut que des masses de déchets toxiques soient déversées là où les salaires sont les plus faibles est imparable. [...] L'inquiétude [à propos des agents toxiques] sera de toute évidence beaucoup plus élevée dans un pays où les gens vivent assez longtemps pour attraper le cancer que dans un pays où la mortalité infantile est de 200 pour 1 000 à cinq ans ».*

Autre exemple, la vague liée au tsunami de décembre 2004 au large de l'Indonésie a fortement endommagé certains containers de déchets toxiques (uranium, plomb, cadmium, mercure, etc.) entreposés sur les côtes de Somalie, pays très pauvre et particulièrement déstructuré depuis le début des années 1990. Selon le Programme des Nations unies pour l'environnement, « *des containers de déchets dangereux, radioactifs, chimiques et d'autres substances, qui avaient été entreposés sur la côte somalienne, ont été endommagés par le tsunami. [...] Des villageois font état d'un large éventail de problèmes médicaux comme des saignements de la bouche, des hémorragies abdominales, des problèmes dermatologiques inhabituels et des difficultés de respiration*<sup>22</sup>. » Comme en Côte d'Ivoire. Comme ailleurs, sans doute.

En somme, « *la logique économique qui veut que des masses de déchets toxiques soient déversées là où les salaires sont les plus faibles* », chère à Lawrence Summers, est effectivement à l'œuvre. L'exemple des déchets d'Abidjan en est même un concentré caricatural : le Probo Koala navigue sous pavillon panaméen, avec un équipage russe, et est géré par une société grecque, Prime Marine, tout en étant affrété par une société immatriculée aux Pays-Bas...

En fait, pour se procurer les devises nécessaires au remboursement de la dette ou se maintenir au pouvoir, les gouvernements sont prêts à surexploiter et à brader les ressources naturelles (minerais, pétrole, pêche, etc.), à mettre en péril la biodiversité (de nombreuses espèces animales et végétales sont en voie de disparition), à favoriser la déforestation, l'érosion des sols, la désertification. En Afrique, 65 % des terres cultivables ont été dégradées au cours des cinquante dernières années, soit 500 millions d'hectares de terre.

Le manque d'infrastructures sanitaires, d'eau potable ou de combustibles est très préjudiciable. Les ordures sont souvent rejetées sans traitement dans la mer ou le cours d'eau à proximité. Des produits dangereux, servant par exemple au traitement des minerais (comme le mercure ou le cyanure dans les mines d'or), sont libérés sans précaution, empoisonnant les eaux d'écoulement, puis les nappes phréatiques.

« *On entend parfois dire : 'Bientôt les pays en développement vont émettre plus que les pays développés et la responsabilité va basculer'. C'est une analyse erronée parce que le CO2 reste une centaine d'années dans l'atmosphère. Une grande partie du CO2 que nous avons dégagé depuis la révolution industrielle, donc depuis environ 200 ans, est toujours là. Le total accumulé, le supplément de CO2 actuel dans l'atmosphère, est grosso modo à 80% originaire des pays industrialisés. Même si, demain, les pays en développement émettent autant, le rapport 80%-20% (qui mesure la responsabilité historique des pays développés) ne variera que très légèrement au cours des 40 ans à venir. D'où la dette climatique... ».*

Jean-Pascal van Ypersele, climatologue belge<sup>23</sup>

A cause de tous ces dommages irréversibles causés à l'environnement, la question d'une dette écologique (dont la dette climatique fait partie) ne peut plus être éludée. La reconnaissance de cette dette écologique par les créanciers de la dette financière actuelle et le versement de réparations, l'investissement massif dans les économies d'énergie et dans les technologies nouvelles, le transfert inconditionnel de ces technologies vers les

<sup>21</sup> Summers était à l'époque économiste en chef et vice-président de la Banque mondiale. Par la suite, il est devenu secrétaire d'Etat au Trésor de Bill Clinton, avant d'être président de l'université de Harvard jusqu'en juin 2006. Des extraits ont été publiés par *The Economist* (8 février 1992) ainsi que par *The Financial Times* (10 février 1992) sous le titre « Préservez la planète des économistes ».

<sup>22</sup> Voir Damien Millet et Eric Toussaint, *Les tsunamis de la dette*, CADTM/Syllepse, 2005.

<sup>23</sup> Voir *Dimension 3*, journal de la coopération belge, janvier-février 2008.

pays en développement (non carboné) permettraient enfin d'intégrer sérieusement la donne écologique. Le monde ne pourra pas en faire l'économie.

## Les arguments religieux

Les différentes religions se sont penchées, dans leurs prescriptions, sur le problème de la dette.

### La Bible

La Bible contient la notion de jubilé qui, tous les 50 ans, consiste en une année exceptionnelle de remises de dettes.

*« Tu compteras 7 semaines d'années, c'est-à-dire 7 fois 7 ans ; cette période de 7 semaines d'années représentera donc 49 ans. Le septième mois, le dix du mois, tu feras retentir le cor pour une acclamation : au jour du Grand Pardon vous ferez retentir le cor dans tout votre pays ; vous déclarerez sainte la 50<sup>e</sup> année et vous proclamerez dans le pays la libération pour tous les habitants ; ce sera pour vous un jubilé ; chacun de vous retournera dans sa propriété et chacun de vous retournera dans son clan. »*

*Bible, Lévitique 25, 8-10*

Cette année jubilaire s'accompagne de mesures sociales et environnementales telles que le repos de la terre (la jachère), la libération des esclaves et la remise des dettes.

Ainsi l'emprunt d'argent est légitimé pour subvenir à ses besoins, à condition qu'il soit sans intérêt et limité à 7 ans. A l'issue de cette période, la dette est remise. Si la situation de quelqu'un se détériore au point qu'il doit se vendre pour survivre, et donc devenir esclave, il devra être remis en liberté au bout de 7 ans.

### Le Coran

Selon le texte fondateur de l'Islam, le domaine du commerce et des échanges doit être empreint d'une dimension sociale et morale, donc religieuse. L'usure, c'est-à-dire la pratique de l'intérêt, appelée « *riba* », est ainsi rejetée.

L'Islam considère cette pratique comme injuste, car les difficultés de l'emprunteur peuvent permettre au prêteur de s'enrichir sans efforts.

*« Dieu a permis la vente et a interdit l'usure. »*

*Coran II, v. 275*

*« Si votre débiteur éprouve de la gêne, attendez qu'il soit plus aisé. Si vous lui remettez sa dette, ce sera encore plus méritoire pour vous. »*

*Coran II, v. 280*

*« Ne pratiquez pas l'usure pour multiplier sans cesse vos profits ! »*

*Coran III, v. 130*

Voilà pourquoi en théorie, les banques islamiques sont basées sur des principes différents, excluant le recours à l'intérêt.

### Ailleurs...

Antiquité grecque ou romaine, culture juive, l'annulation de dette est fréquente.

*« Dans l'Antiquité grecque, à l'époque du Christ encore, l'annulation des dettes était d'ailleurs un acte politique délimité, intelligent, assez courant, destiné à empêcher la*

*guerre civile et à refonder la concorde entre classes sociales. En effet, une dynamique dans laquelle l'inégalité entre riches et pauvres s'accroissait, de telle sorte que les pauvres ne pouvaient plus survivre qu'en s'endettant envers les riches, menait tout droit à l'esclavagisme interne, ou à la guerre civile et à la destruction de la cité. Il ne fallait pas seulement rechercher la cause de cet effet, de toute façon mortel pour la cité, mais l'annuler radicalement, pour repartir sur des bases favorables.*

*L'annulation des dettes est ainsi un lieu commun politique de la culture grecque, mais aussi de la culture juive. Dans la tradition juive, l'année jubilaire est précisément l'année de l'annulation de toutes les dettes qui survient tous les cent ans, ce qui fait " jubiler " la majorité de la population, pauvre et donc endettée, et libère le peuple de la menace d'asservissement. »*

*Alain Joxe, L'empire du chaos. Les Républiques face à la domination américaine dans l'après-guerre froide*

### **Les initiatives de ces dernières années**

La campagne Jubilé 2000 pour l'annulation de la dette s'est mise en place à partir de 1996 dans de nombreux pays au Nord comme au Sud. Elle a consisté en une vaste campagne internationale pour l'annulation de la dette des pays pauvres, animée principalement par les églises du monde entier en Europe, en Amérique, en Afrique, en Asie, ainsi que par les mouvements sociaux et les ONG. Cette campagne a recueilli 24 millions de signatures grâce à une mobilisation de l'opinion publique sans précédent.

*« Il y a un signe de la miséricorde de Dieu qui est aujourd'hui particulièrement nécessaire: la charité (...) Le genre humain se trouve face à des formes d'esclavage nouvelles et plus subtiles que celles qu'il a connues dans le passé (...) Beaucoup de pays, spécialement les plus pauvres, sont opprimés par une dette qui a pris des proportions telles qu'elles rendent pratiquement impossible leur remboursement. »*

*Jean-Paul II, Bulle d'indiction du Grand Jubilé de l'An 2000*

Au Nord, notamment au Royaume-Uni et en Allemagne, la demande d'annulation concernait seulement la dette des pays les plus pauvres. Au Sud, les revendications ont souvent été plus radicales et portaient sur une véritable annulation de la dette du Tiers-Monde. Les forces sociales engagées dans ce combat se sont regroupées en novembre 1999 dans Jubilé Sud, qui rassemble 85 mouvements issus de 42 pays. A la fin de l'an 2000, alors que l'année jubilaire prenait fin, le constat était toutefois limpide : il n'y a pas eu d'annulation de dette à proprement parler. Malgré cela, les Églises catholique et protestante ont considéré que la campagne du jubilé était terminée. La grande campagne britannique de Jubilé 2000 fut largement affaiblie par le retrait du soutien des directions religieuses. En France, la plate-forme Dette et Développement, pilotée par le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) et issue du rassemblement d'une trentaine de syndicats et d'associations (dont le CADTM France), a repris ce thème et est devenue un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Pour sa part, le mouvement Jubilé Sud a décidé de poursuivre le combat pour une annulation totale, immédiate et sans conditions de la dette publique extérieure et intérieure du tiers-monde, tout comme le CADTM.